



COMPAGNIE des EXPERTS
près la COUR d'APPEL
de REIMS

QUESTIONNAIRE en vue de la préparation du 7^{ème} colloque de la compagnie des experts près la Cour d'appel de Reims

Les coûts de l'expertise de Justice

Le remplir (rayer, entourer ou colorier les réponses) et le renvoyer (même si vous ne pouvez être présent au colloque)

par mail à : experts-reims@laposte.net,

ou par voie postale à :

Compagnie des Experts Maison de la Vie Associative Boîte aux lettres n° 204/31 - 122 Bis rue du Barbâtre 51100 Reims

MERCI !

Votre spécialité d'expertise :

Vos expertises relèvent :

Du Pénal	100%	75%	50%	25%	jamais
Du Civil	100%	75%	50%	25%	jamais
De l'Administratif	100%	75%	50%	25%	jamais
Du Commerce	100%	75%	50%	25%	jamais
D'ordre privé	100%	75%	50%	25%	jamais
Des Assurances	100%	75%	50%	25%	jamais

Autre type d'expertise (précisez) :

Comment évaluez-vous le montant de vos honoraires ?

Tarifé	Oui	Non	
Forfait	Oui	Non	
Taux horaire	Oui	Non	si oui, quel taux (HT) ?

Facturez-vous ...

vos secrétariats ? Oui Non si oui, montant à la page (HT) ?

vos déplacements ? Oui Non si oui, quel tarif/km ?

l'utilisation de matériel spécifique onéreux ? Oui Non

Si oui, facturation supplémentaire spécifique ? Oui Non

Vous établissez un devis ? Toujours Parfois Jamais

Le montant de la consignation est-il suffisant ? Toujours Parfois Jamais

Si demande de consignation complémentaire, la réponse du magistrat est dans ... les 15j. le mois 3mois plus

le versement est dans ... les 15j. le mois 3mois plus

Si la consignation n'est pas versée, débutez-vous vos opérations d'expertise ? Oui Non

Si la victime bénéficie de l'aide juridictionnelle, acceptez-vous l'expertise ? Oui Non

Montants extrêmes de rémunération (HT) de vos expertises ? Le plus bas :

Le plus haut :

Montant moyen de rémunération de vos expertises ?

Souhaiteriez-vous disposer d'une grille d'honoraires fixée par la Cour ? Oui Non

Modalités de paiement :

Rémunération personnelle	Oui	Non
Rémunération pour le compte d'une administration	Oui	Non
Rémunération pour le compte d'une société privée ...		
inscrite comme personne morale sur la liste CA	Oui	Non
non inscrite comme personne morale sur la liste CA	Oui	Non
Les expertises sont en général payées ...		
dans le mois qui suit le dépôt du rapport	Oui	Non
dans le trimestre qui suit le dépôt du rapport	Oui	Non
dans l'année qui suit le dépôt du rapport	Oui	Non
au delà d'un an après le dépôt du rapport	Oui	Non
ne sont presque jamais réglées	Oui	Non
Les délais de rémunération sont difficilement supportables	Oui	Non

Rôle des avocats :

Pas d'influence sur le coût de l'expertise	Oui	Non
Influence sur le coût indirect (demande de sages, essais en laboratoire, ...)	Oui	Non
Influence sur le coût indirect en cherchant à rallonger « par tout moyen » expertise et procès	Oui	Non
Les avocats font-ils des remarques sur le montant des honoraires de l'expert ?	Souvent Jamais	Parfois Ne sait pas

Points particuliers que vous souhaiteriez voir éclaircir lors du colloque :

OBLIGATOIRE : date :

FACULTATIF : Vos coordonnées :

Merci de remplir ce questionnaire et de le renvoyer (même si vous ne pouvez être présent au colloque)
par mail à : experts-reims@laposte.net,
ou par voie postale à :
Compagnie des Experts Maison de la Vie Associative Boîte aux lettres n° 204/31 - 122 Bis rue du Barbâtre 51100 Reims